

Prix de la femme du Datacenter 2026

Règlement

Article 1 – Objet

Le **Prix de la femme du Datacenter 2026** est un concours visant à récompenser une femme pour ses réalisations, son impact et son engagement dans le secteur des centres de données.
Ce Prix est organisé par **France Datacenter**.

Article 2 – Candidatures

2.1 Éligibilité

Le concours est ouvert à toute femme majeure, sans distinction de nationalité, exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle significative dans le secteur des centres de données en **France métropolitaine ou dans les départements et régions d'outre-mer (DROM)** depuis **au moins cinq (5) ans**.

2.2 Modalités de candidature

Les candidatures peuvent être soumises :

- soit par la candidate elle-même,
- soit par un tiers (collègue, employeur, organisme professionnel, etc.).

La candidature doit être déposée via le **formulaire en ligne disponible sur le site de [France Datacenter](#)**.

Pour être recevable, le dossier de candidature devra être **complet et transmis avant la date limite fixée par l'organisateur**.

Article 3 – Présélection

Un **jury de présélection exclusivement féminin** est constitué par le **Conseil d'Administration (CA)** et la **permanence de France Datacenter**.

Ce jury est chargé d'examiner l'ensemble des candidatures recevables et de retenir **5 à 10 candidatures** qui seront soumises au jury dont la composition est fixée à l'article 4 du présent règlement .

Article 4 – Jury

Le jury est composé des membres du **Gang des femmes du Datacenter** ne se présentant pas à l'édition en cours du Prix.

Le vote se déroule à **bulletin secret en ligne, à un tour**. Chaque membre ne participant pas au présent prix dispose **d'une voix**. En cas d'égalité, **la présidente du Jury, Hélène Macela-Gouin, dispose d'une voix prépondérante**.

Le Jury est chargé d'évaluer les candidatures présélectionnées et de désigner la lauréate du **Prix de la femme du Datacenter 2026**.

Article 5 – Conditions de participation

La participation au concours implique :

- l'acceptation pleine et entière du présent règlement,
- l'exactitude des informations fournies par la candidate ou le tiers déposant la candidature.

France Datacenter se réserve le droit de disqualifier toute candidature ne respectant pas les conditions définies dans le présent règlement.

Article 6 – Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées notamment au regard des critères suivants :

- le parcours professionnel et les réalisations de la candidate
- son impact dans le secteur des datacenters
- son engagement en faveur de la visibilité, de l'innovation ou de la promotion des femmes dans la filière

- sa contribution au développement et au rayonnement du secteur

Article 7 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours sont traitées par France Datacenter conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** en vigueur.

Elles sont utilisées exclusivement pour les besoins de l'organisation et de la gestion du Prix.

Article 8 - Acceptation du règlement

Les frais éventuels de participation des candidats au Prix de la femme du Datacenter 2026 restent à leur charge, de même que tous frais liés au déplacement du lauréat pour assister à la remise du Prix.

Contact

France Datacenter
17, rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris
01 72 60 54 34
gangdesfemmesDC@francedatacenter.com